

# Sécession

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1907)**

Heft 65

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-624823>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

au président central qui leur donnerait les renseignements pour faire leur réclame dans de bonnes conditions.

Ceci, ainsi que la composition de ce Jury serait communiqué aux journaux.

Max GIRARDET.

## ADMISSION DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ

Il nous semble intéressant d'avoir l'opinion de quelques artistes femmes autorisées sur la question de leur admission dans notre Société, et les raisons pour lesquelles elles désirent en faire partie.

Jusqu'à maintenant nous n'avons pas d'autre réponse que celle de M<sup>lle</sup> Kunz, de Munich. Nous la publions ici quoique elle n'apporte aucun argument nouveau dans le débat. Nous espérons pouvoir, avant l'assemblée générale, donner les réponses des autres artistes que nous avons consultées.

Munich, Herzogstrasse 43 IV, 27 janvier 1907.

Monsieur,

Monsieur Wieland m'a dit, il y a quelque temps, que vous désiriez que je vous fasse part de mon opinion en ce qui concerne le projet de recevoir des dames comme membres de la société des peintres et sculpteurs suisses.

Je vous remercie infiniment de la confiance que vous me témoignez et très spécialement de l'amabilité avec laquelle vous vous intéressez aussi à l'opinion des dames en ce qui concerne cette question.

Il me semble sans doute naturel qu'une société qui représente les intérêts de l'art et des artistes juge tout simplement de la valeur des œuvres et cela sans considérer le sexe de l'artiste.

Je pense que la raison principale pour laquelle les messieurs s'opposent à la réception des dames comme membres de la société est que l'on rencontre beaucoup de dilettantisme parmi elles, mais il me semble que l'on pourrait se défendre contre les talents médiocres comme on le fait quand il s'agit de messieurs. Je crois savoir que les statuts exigent que l'on ait exposé dans une grande exposition et que l'on soit proposé par une section. J'admets qu'avec des protections, ou puisse arriver à exposer dans une exposition mais une section ne proposera sûrement que des éléments de la qualité desquels elle est convaincue, vu qu'elle est responsable de sa proposition.

Je pense que, dans leur propre intérêt les messieurs observeront rigoureusement cette loi.

Voilà à peu près tout ce que j'ai à vous communiquer à ce sujet. Je suivrai avec intérêt la suite de cette affaire.

Agréez les salutations respectueuses de votre dévouée  
Martha CUNZ.

## SÉCESSION

Cette société vient de fermer les portes de sa première Exposition restée ouverte à Berne pendant un mois.

Incapable de justifier le titre de *Sécession* qu'elle s'est donné dans le seul but de tromper le public sur ses véritables tendances, nous ne pouvons que désirer la voir continuer ses manifestations. Au moins de cette façon chacun pourra se rendre compte de l'importance du mouvement qu'elle représente.

Il suffira du reste d'une ou deux expositions comme celle qui vient d'avoir lieu et sa réputation sera bien définitivement établie.

Un certain nombre d'œuvres exposées furent présentées à la Commission fédérale pour être achetées, mais cette dernière n'a pas jugé utile de conserver pour nos musées, ces échantillons de *l'Art sécessionniste suisse*.

## NOUVELLES

### BOURSES D'ÉTUDES

La Commission fédérale des Beaux-Arts s'est réunie pour examiner les mérites des candidats aux bourses prélevées sur le crédit des Beaux-Arts. Elle a désigné au choix du Conseil fédéral neuf candidats sur cinquante-neuf.

Ces neuf candidats recevront chacun une bourse de 1500 fr. et le crédit qui était jusqu'ici de 12.000 fr. a été porté à 13.500 fr.

Voici la liste des neuf candidats choisis :

ALTHERR, Henri, artiste-peintre, de Bâle, à Karlsruhe.

BUCHER, Edwin, sculpteur, de Lucerne, actuellement à Meudon.

ELMIGER, F.-J., artiste-peintre, Lucerne.

KLÄNI, Henri, artiste-peintre, à Töss (Zurich), actuellement à Ascona, Tessin.

KOHLER, Georges, artiste-peintre, de et à Genève.

MARKER, Alfred, de Turbenthal (Zurich), à Munich.

MOREROD, Albert, artiste-peintre, d'Ollon (Vaud), à Genève.

PANDOLFI, Leone, sculpteur, de Savosa (Tessin).

RENGGLI, Edouard, artiste-peintre, de Werthenstein (Lucerne), à Lucerne.

### FONDATION GOTTFRIED KELLER

Les membres de la fondation Gottfried Keller, ont été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période administrative de trois ans. Ce sont : MM. le Dr Charles Brun, professeur à Zurich, président; Ed. Davinet, architecte, inspecteur du Musée des Beaux-Arts, à Berne; le Dr